



**Politique de protection du droit d'auteur
et de la propriété intellectuelle**

Politique de protection du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle

PROPOSITION	
INSTANCE	DATE
Comité de gouvernance et d'éthique	10-10-2023

ADOPTION		
INSTANCE	DATE	DÉCISION
Conseil d'administration	26-10-2023	N°- Rés.: CA-2023-10-26-09

MODIFICATION(S)			
INSTANCE	DATE	DÉCISION	COMMENTAIRES
Conseil d'administration	jj-mm-aaaa	No-résolution	

RÉVISION	Au besoin, au minimum, tous les trois ans
RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE	Direction générale
NUMÉRO	09-12.1L
RÉFÉRENCE CODE DE GOUVERNANCE	12.1L

POLITIQUE DE PROTECTION DU DROIT D'AUTEUR ET DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Préambule

Pour répondre à sa mission, Loisirs Laurentides oriente ses activités vers la promotion et le soutien au développement de projets en lien avec la pratique du loisir, du sport, du plein air et de l'activité physique et ce, en collaboration avec ses partenaires et en respect des réalités de la région. La promotion de ses différents programmes, services, activités et actions fait partie de sa mission.

Cette Politique vient préciser l'application de la *Loi sur le droit d'auteur*¹ et des principes reliés à la propriété intellectuelle au sein de Loisirs Laurentides. De plus, cette Politique vise le respect des bonnes pratiques de gouvernance telles qu'énoncées par le *Code de gouvernance des organismes à but non lucratif (OBNL) québécois de sport et de loisir* du ministère de l'Éducation du Québec².

Cette Politique contient des règles cohérentes, justes et équitables, applicables aux œuvres de Loisirs Laurentides et permet d'assurer le respect des droits d'auteur de tiers. La présente Politique se concentre exclusivement sur les règles relatives au droit d'auteur, étant donné que dans le domaine du travail, la majorité des œuvres sont majoritairement de nature littéraire. Pour plus d'information au sujet de la marque de commerce, référez-vous à **la Politique concernant l'usage de la raison sociale, du logo et autre matériel d'identité et de promotion.**

Politiques associées

- Politique concernant l'usage de la raison sociale, du logo et autre matériel d'identité et de promotion.
- Politique de confidentialité et d'accès à l'information.
- Politique interne de communication (à développer)

Objectifs

Les dispositions de la présente Politique mise en place par Loisirs Laurentides ont pour objet :

- D'exposer les principes généraux de la *Loi sur le droit d'auteur* et les autres législations touchant le droit d'auteur;
- De fournir aux membres du personnel, aux contractuels, aux stagiaires et aux bénévoles impliqués dans les activités de Loisirs Laurentides des informations utiles pouvant faciliter leur travail en regard du respect de la *Loi sur le droit d'auteur*;

¹ [Loi sur le droit d'auteur \(justice.gc.ca\)](http://www.justice.gc.ca).

² [Code de gouvernance des organismes à but non lucratif \(OBNL\) québécois de sport et de loisir | Ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur.](#)

- De répondre à certaines interrogations sur l'utilisation des technologies de l'information en lien avec le respect du droit d'auteur, notamment lors de la diffusion de contenu sur Facebook ou sur toute autre plate-forme similaire;
- De souligner l'importance de respecter les auteurs;
- D'assurer la conformité aux lois et règlements en vigueur;
- De maintenir la confiance et la réputation de l'organisation;
- De réduire les risques de litiges.

Définitions générales³

- **Droit d'auteur sur une œuvre** : la personne qui possède un droit d'auteur sur une œuvre est la seule à pouvoir « utiliser l'œuvre ». Personne ne peut donc, par exemple, reproduire, publier, diffuser, ni interpréter une partie importante d'une œuvre sans l'autorisation de celui qui possède les droits sur l'œuvre. Le droit d'auteur comprend deux catégories de droits.
- **Droits économiques** : c'est la première catégorie du droit d'auteur. Ce sont les droits qui permettent de reproduire une œuvre, de la traduire, de la publier, de la communiquer au public, etc. Un auteur peut donc autoriser l'utilisation de ses œuvres contre rémunération (ou gratuitement). On dit alors qu'il donne une licence d'utilisation.
- **Droits moraux** : c'est la seconde catégorie du droit d'auteur. Cette catégorie permet à l'auteur d'une œuvre d'en revendiquer la création ou, au contraire, d'exiger l'anonymat. Elle lui permet également d'être protégé contre une modification ou une utilisation de l'œuvre qui pourrait nuire à sa réputation ou à son honneur. Les droits moraux ne peuvent jamais être cédés, même si les droits « économiques » l'ont été. Cependant, l'auteur peut renoncer à l'avance à exercer ses droits moraux.
- **Œuvre** : la loi protège quatre grandes catégories d'œuvres, soit les œuvres littéraires, dramatiques, musicales et artistiques. Dans le domaine du travail, la majorité des œuvres sont de nature littéraire. Une œuvre, au sens de la présente Politique correspond donc à tout écrit développé ou acquis par et au sein de l'organisme, notamment, mais de façon non limitative, à du matériel administratif comme des documents Word ou des présentations PowerPoint, des guides techniques, des brochures, des discours écrits, du matériel de formation, des programmes d'ordinateur, des banques de données, et même la compilation de plusieurs de ces écrits.
- **Titulaire du droit d'auteur** : personne physique ou morale qui détient l'ensemble ou une partie des droits d'auteur sur une œuvre.
- **Propriété intellectuelle** : le domaine de la propriété intellectuelle donne accès à d'autres protections pour les créations intellectuelles, comme un brevet.

³ Les définitions sont issues de : [Le droit d'auteur : pour la protection de la création | Éducaloi \(educaloi.qc.ca\)](#).

Application de la Politique

La présente Politique s'applique à l'ensemble des membres du personnel, des contractuels, des stagiaires et des bénévoles impliqués dans la production de contenu au sujet des activités et programmes de Loisirs Laurentides ainsi que les participantes et participants et membres du public souhaitant utiliser du matériel produit par Loisirs Laurentides.

Application – Types de contenu

Propriété intellectuelle – droits d'auteur

L'ensemble du matériel diffusé par Loisirs Laurentides à l'intérieur de différents documents, les formulaires, les données, les textes et les images ou sur le site Web, peut être utilisé uniquement à des fins personnelles, non commerciales, à condition de ne pas être modifié, d'être accompagné de tous les avis de droits d'auteur et autres avis de propriété, et qu'il soit fait mention de son origine. Aucune copie de ce matériel ne peut être vendue.

Cependant, une partie du contenu produit par Loisirs Laurentides peut être utilisé en respect du droit moral du titulaire de l'œuvre. Cela signifie qu'il faut toujours citer l'auteur de l'œuvre et la provenance de l'emprunt, la Loi exigeant que la source de l'œuvre soit minimalement nommée. Référez-vous à la **Politique interne de communication** (*en développement*) pour plus d'information sur le format de citation requis.

Site Web et contenu numérique

Sauf indication contraire, tout le contenu du site Web de Loisirs Laurentides, y compris les données, les textes, les images et la conception, est protégé par le droit d'auteur. Loisirs Laurentides conserve tous ses droits, y compris le droit d'auteur de ce matériel.

Les liens avec le site de l'organisation sont permis dans la mesure où la source est clairement identifiable. Conséquemment, l'affichage du site de Loisirs Laurentides ne doit pas s'effectuer dans un autre cadre, portant une référence ou un logo autre que celui de l'organisation.

Employés, stagiaires, contractuels, bénévoles et autres

Selon la loi canadienne des droits d'auteur, Loisirs Laurentides demeure propriétaire du matériel technique et administratif produit par ses employés. Par conséquent, à moins d'une entente démontrant le contraire, Loisirs Laurentides détient les droits d'auteurs du matériel technique et administratif développé et produit par ses employés dans l'exercice de leurs fonctions.

Loisirs Laurentides peut conclure des ententes et, par le fait même, accorder à d'autres parties le droit de reproduction d'un matériel technique ou administratif créé par un de ses employés, bénévoles et autres, selon des termes appropriés. Par exemple, autoriser un club sportif à utiliser ses modèles de politiques internes contre rétribution.

Loisirs Laurentides peut reconnaître la propriété intellectuelle et morale de ses employés en accordant des droits d'auteurs partagés dans certaines circonstances jugées exceptionnelles, sujets à approbation préalable par le conseil d'administration.

Extrait de la *Loi sur les droits d'auteur* (L.R.C. (1985), ch. C-42) :

Section 13 (3) Œuvre exécutée dans l'exercice d'un emploi :

Lorsque l'auteur est employé par une autre personne en vertu d'un contrat de louage de service ou d'apprentissage, et que l'œuvre est exécutée dans l'exercice de cet emploi, l'employeur est, à moins de stipulation contraire, le premier titulaire du droit d'auteur; mais lorsque l'œuvre est un article ou une autre contribution, à un journal, à une revue ou à un périodique du même genre, l'auteur, en l'absence de convention contraire, est réputé posséder le droit d'interdire la publication de cette œuvre ailleurs que dans un journal, une revue ou un périodique semblable.

Rôles et responsabilités

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration s'assure que Loisirs Laurentides se dote d'une Politique sur la protection des droits d'auteur et de la propriété intellectuelle et de l'application de celle-ci afin de s'assurer du respect des bonnes pratiques en matière de gouvernance. Il exerce un rôle important de surveillance et de suivi et s'appuie sur le comité de gouvernance et d'éthique. À cet effet, le conseil d'administration exerce les responsabilités suivantes :

- Adopte le projet de Politique sur la protection des droits d'auteur et de la propriété intellectuelle et en assume la responsabilité;
- S'assure de la conformité de l'organisation avec la *Loi sur le droit d'auteur*;
- Désigne les personnes responsables de l'application de la Politique par le comité de gouvernance et d'éthique;
- Adopte les mesures recommandées par le comité de gouvernance et d'éthique pour une saine gestion de la politique;
- Formule toute question ou recommande toute vérification dans ses champs de responsabilités;
- Rend disponible du financement, au besoin, pour de la formation au sujet du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle.

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique exerce les responsabilités suivantes :

- Examine le projet de Politique sur la protection des droits d'auteur et de la propriété intellectuelle et en recommande l'adoption par le conseil d'administration;
- S'assure que la Politique est appliquée par la Direction générale et la soutient pour son application auprès du personnel salarié, des membres du conseil d'administration, des bénévoles, des contractuels et des stagiaires;

- Réponds aux questions et aux demandes du conseil d'administration en regard de la Politique.

La Direction générale

- Informe le personnel sur la Politique;
- Conscientise le personnel au respect du droit d'auteur;
- Répond aux questions au sujet de la Politique ou dirige les personnes vers une ressource adéquate;
- Organise, si nécessaire et au besoin, des formations sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle;
- Rend disponible des outils pour aider à appliquer la *Loi sur le droit d'auteur*;
- Applique des sanctions disciplinaires en cas de non-respect de la Politique en accord avec les règles de gradation des sanctions en vigueur.

Les membres du personnel, les bénévoles, les stagiaires, les contractuels, les participants et participantes souhaitant utiliser du matériel produit par Loisirs Laurentides

- Prennent connaissance de la présente Politique;
- Appliquent la Politique;
- Sensibilisent leurs collègues à l'importance du droit d'auteur.

Évaluation et mises à jour de la Politique

La Politique sera évaluée tous les trois ans. Le but de l'évaluation est de déterminer si la Politique est appliquée correctement et si des modifications doivent être apportées.

Loisirs Laurentides se réserve le droit de modifier cette Politique concernant la propriété intellectuelle et le droit d'auteur à tout moment, en respect des lois en vigueur.

Entrée en vigueur de la politique

La présente politique entre en vigueur au moment de son adoption par le conseil d'administration.

Sources

Cette Politique a été réalisée à l'aide des documents suivants :

CNESST (2016) Politique en matière de droits d'auteur [PDF]. Repéré sur [politique_droits_dauteur_vf.pdf \(gouv.qc.ca\)](#).

COPIBEC (2021). Comment inscrire les références bibliographiques des citations [Page Web]. Repéré sur <https://www.copibec.ca/fr/nouvelle/289/comment-inscrire-les-references-bibliographiques-des-citations>.

Éducaloi (2023). Le droit d'auteur : pour la protection de la création [Page Web]. Repéré sur [Le droit d'auteur : pour la protection de la création | Éducaloi \(educaloi.qc.ca\)](#).

FADOQ (2022). Politique de la propriété intellectuelle — Droits d'auteur [PDF]. Repéré sur [politique-propriete-intellectuelle-fadoq-et-droits-dauteur.pdf](#).

Gouvernement du Canada (2023). Le guide du droit d'auteur [Page Web]. Repéré sur <https://ised-isde.canada.ca/site/office-propriete-intellectuelle-canada/fr/guide-droit-dauteur>.

Gouvernement du Canada (2023). Le droit d'auteur : notions de base. Protégez vos œuvres originales. Apprenez pourquoi le droit d'auteur est important [Page Web]. Repéré sur <https://ised-isde.canada.ca/site/office-propriete-intellectuelle-canada/fr/droit-dauteur-notions-base/droit-dauteur-notions-baseprotegez-vos-oeuvres-originales-apprenez-pourquoi-droit-dauteur-est>.

INRS (2018) politique sur la propriété intellectuelle de l'institut national de la recherche scientifique [PDF]. Récupéré sur [POL-Propriete-Intellectuelle-FR-VFP.pdf \(inrs.ca\)](#).

Regroupement Loisir et Sport du Québec (s.d.). Guide de politiques sur la gouvernance d'un OSBL [PDF]. Repéré sur [recueil_politique_et_gouvernance_0.pdf \(skidefondquebec.ca\)](#).

Université de Montréal (2023). Citer selon les normes de l'APA, 7^e édition : À propos [Page Web]. Repéré sur [Citer selon les normes de l'APA - Bibliothèques - Université de Montréal \(umontreal.ca\)](#).

Université Laval (2023) Propriété intellectuelle et droit d'auteur [Page Web]. Repéré sur [Propriété intellectuelle et droit d'auteur | Bureau du droit d'auteur \(ulaval.ca\)](#).